



Collège CHATEAU DOUBLE

2, rue Alexander Fleming

Tél 04.42.52.52.20

Fax 04.42.52.52.21

Mail ce.0132009n@ac-aix-marseille.fr

La Principale

Aux

Parents d'élèves de 3^{ème} du collège Château Double

Aix-en-Provence, le 18 Juin 2018

Objet : inscription aux télé-services (télé-inscription - rentrée scolaire 2018 - 2019)

Madame, Monsieur,

Votre enfant sera affecté le 29 juin 2018 en seconde générale et technologique ou en classe de seconde professionnelle. Cette affectation sera suivie d'une inscription.

Dans le cadre de la modernisation de l'Etat, une procédure informatique permet, d'une part, aux familles de connaître les résultats de l'affectation et, d'autre part, de procéder à des opérations d'inscription de votre enfant dans l'établissement affecté.

Cette procédure de télé-inscription est obligatoire mais ne dispense pas de la nécessité d'apporter à l'établissement d'affectation l'ensemble des documents demandés.

Pour permettre cette télé-inscription, vous devez :

- **Avoir activé** les télé-services. (Une aide pourra être apportée par le collège : matériel ou procédure).
- **Vérifier** la fiche de renseignements de l'enfant et corriger, le cas échéant, les erreurs.

Après ces opérations, vous pourrez

- **Accéder** au livret scolaire de votre enfant.
- **Vérifier** ultérieurement les vœux d'orientation (saisis début juin par le collège).
- **Consulter** les résultats de l'affectation (le 29 juin après-midi) et procéder à la télé-inscription (clôture le **4 juillet 2018- 12h00**).
- Vous **éditez** les documents nécessaires pour l'inscription que vous **remettez** au lycée.

Informations sur les dates et horaires d'accueil au lycée selon les élèves des différents collèges.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

La Principale
Véronique GODFRIN